

atlantic



AIDES FINANCIÈRES : CE QUI CHANGE ET COMMENT EN TIRER PARTI

ZONE H2



Les montants de cette présentation destinée aux professionnels sont donnés à titre indicatif, sont non-contractuels et n'engagent pas Atlantic. Les informations présentées peuvent être sujettes à modifications. Version 01/01/2026 - En cas d'évolution réglementaire impactant les grilles, une nouvelle version sera mise à disposition. Vérifiez que vous disposez bien de la dernière version.



DÉCRYPTAGE DE L'ÉVOLUTION RÉGLEMENTAIRE DES CEE POUR LES PAC AIR/EAU

NOUVELLE BONIFICATION CEE POUR LES PAC A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2026



- **Publication du 74ème arrêté CEE : nouveau calcul pour les forfaits des fiches BAR-TH-171 : bonification X 5** sur le volume de CEE délivrés pour une pompe à chaleur air/eau pour tous les revenus en remplacement d'une chaudière individuelle au charbon, au fioul ou au gaz



- **Prise en compte de nouveaux facteurs :**
 - zone géographique (H1/H2/H3)
 - efficacité énergétique saisonnière de l'équipement (E_{tas})
 - surface chauffée du logement



Par rapport à avant octobre 2025 :

- Jusqu'à **X1,7** pour les ménages **intermédiaires** et **aisés**
- Jusqu'à **X1,5** pour les ménages **très modestes**

atlantic

COMPARAISON VS DÉBUT 2025 POUR UNE
MAISON INDIVIDUELLE > 90 M² & ETAS > 140%

ZONE	MÉNAGES TRÈS MODESTES		AUTRES MÉNAGES	
	Avant le 1er Octobre 2025	À partir du 1er Janvier 2026	Avant le 1er Octobre 2025	À partir du 1er Janvier 2026
H1	4 000 €	7 174 € X 1,8	2 500 €	5 077 € X 2
H2	4 000 €	5 978 € X 1,5	2 500 €	4 231 € X 1,7
H3	4 000 €	4 185 €	2 500 €	2 962 € X 1,2

NOUVEAU COUP DE POUCE PAC AIR/EAU (BAR-TH-171) A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2026



- Réservé aux logements occupés à **titre de résidence principale**
- Interdiction de cumul avec les fiches **CESI, CETHI, SSC** et **dispositif solaire thermique**



• **Cumul CEE + MaPrimeRénov'** : règle de plafonnement des primes

- **Très Modestes** : Plafond = 10 800 € ; Reste à charge mini. 1 200 €
- **Modestes** : Plafond = 9 000 € ; Reste à charge mini. 3 000 €
- **Intermédiaires** : Plafond = 7 200 € ; Reste à charge mini. 4 800 €



- **CEE seuls** : pas de plafond, ni de Reste à charge minimum

Guichet MaPrimeRénov' suspendu
En attente du vote de la loi de finance 2026

atlantic DES GAMMES DE PAC ALIGNÉES AVEC LA NOUVELLE BONIFICATION CEE



Etas à 55° comprise entre 111 et 140%

Etas à 55° supérieure à 140%

Split



Alfea Excellia
A.I. / HP A.I.

Etas de 118 à
130%

Alfea
Extensa S

Etas de 119 à
130%

Synea
3-4-6-8 kW

Etas de 125 à
134%

Monobloc



Ixtra M

Etas de 126 à
131%

Split



Alfea Excellia S

Etas = 141%

Synea 10 kW

Etas = 140%

Monobloc



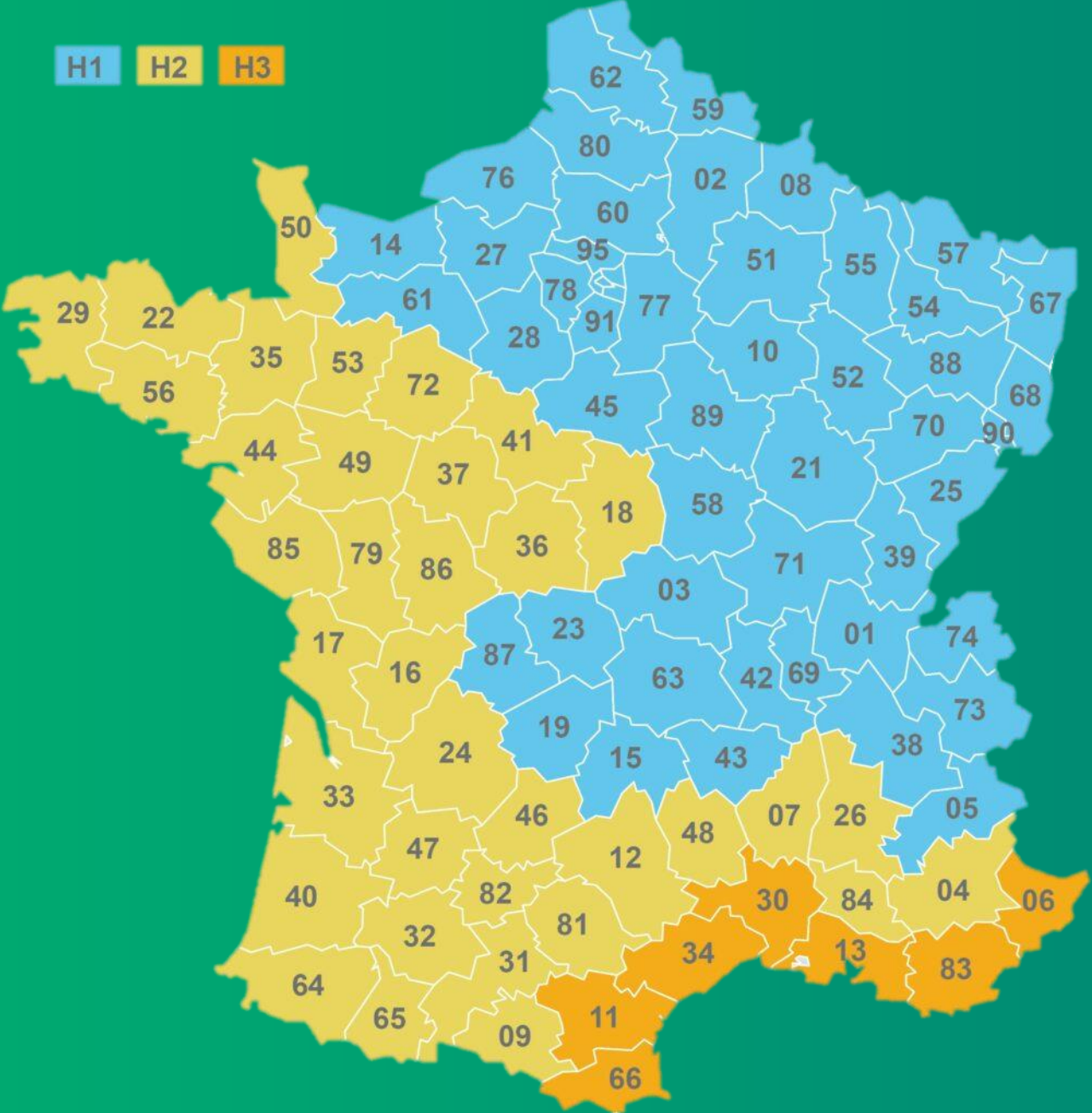
Alfea Excellia M
Alfea Extensa M

Etas de 143 à 146 %

Alfea M

Etas de 140 à 147 %

Ces gammes vous permettent
d'aller chercher le maximum
d'aides en rénovation !



Lien vers l'arrêté publié au Journal Officiel :

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=-19e23OnHROyePeB0JzFNBc9XmPdTldOr1leGPeamak=>

Pour une maison individuelle :

Efficacité énergétique saisonnière (E _{tas})	Montant kWhc		Facteur correctif selon la surface chauffée	Surface chauffée S en m ² par la PAC installée		Facteur correctif selon la zone géographique	Zone géographique
111% ≤ E _{tas} < 140%	90 900	x	0,5	S < 70	x	1,2	H1
140% ≤ E _{tas}	109 200		0,7	70 ≤ S < 90		1	H2
			1	90 ≤ S		0,7	H3

Nota. – La surface prise en compte est la surface chauffée par la PAC installée.

X 5
pour tous les
ménages

X prix du CEE
en €/ kWhc
(varie en fonction des
obligés)

**= montant de bonification des CEE en € pour
l'installation d'une PAC air/eau** en remplacement d'une chaudière
individuelle au charbon, au fioul ou au gaz

atlantic CALCULER LA SURFACE CHAUFFÉE HABITABLE



La surface chauffée doit prendre en compte la surface habitable au sens du Code de la construction et de l'habitation (R.156-1) **chauffée par la pompe à chaleur** et correspondant aux surfaces **des pièces disposant d'un émetteur de chaleur***.

Calculer la surface habitable chauffée

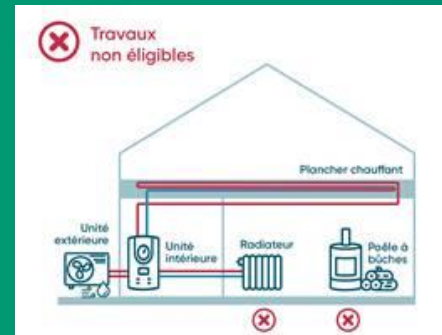
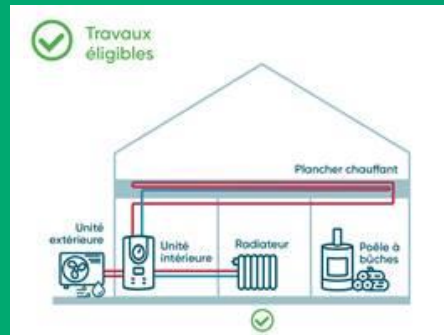
Pour que les travaux soient éligibles, il faut vérifier que :

- Le calcul de la surface chauffée prend en compte **seulement** les pièces où il n'y a que des **émetteurs reliés à la pompe à chaleur installée**
- Il n'y ait **aucune** pièce du logement dans laquelle se trouve un **émetteur alimenté par la pompe à chaleur avec un autre système de chauffage**.

A noter :

→ Si un logement possède un **foyer ouvert ou fermé situé dans une même pièce** qu'un émetteur (radiateur, plancher chauffant...) relié à la PAC, les travaux en BAR-TH-171/172 ne sont alors **pas éligibles aux CEE**.

→ Si un système de **chauffage indépendant** (ex. : poêle à bois, insert) chauffe une pièce qui n'est **pas alimentée par la PAC**, c'est-à-dire qu'aucun émetteur (de type radiateur ou plancher chauffant) n'est présent dans cette pièce, dans ce cas **le cumul est possible**, mais la surface chauffée par le système de chauffage indépendant ne sera **pas prise en compte**.



**On ne parle pas de document mais on parle de méthodologie de calcul pour considérer la surface chauffée. Le document qui peut faire foi est un DPE ou Diagnostic Loi Carrez.*

atlantic CALCULER LA SURFACE CHAUFFÉE HABITABLE



La surface habitable chauffée doit être précise et vérifiable

La surface habitable chauffée doit être calculée de manière **précise** et le bureau de contrôle doit pouvoir vérifier ce calcul

💡 **Astuce : Pour sécuriser le calcul, il est possible de fournir le DPE récent du logement ou un plan de permis de construire (en soustrayant du calcul les surfaces habitables non chauffées par la PAC).**

Le contrôleur devra avoir accès à toutes les pièces

Lors du contrôle, il vérifiera la cohérence entre la surface habitable chauffée déclarée et la réalité du logement

L'avis d'imposition : un document obligatoire

Pour tout dossier éligible au Coup de Pouce Chauffage, l'installation de la pompe à chaleur doit se faire dans un logement occupé à titre de **résidence principale**.

Le document qui atteste de l'occupation du logement est **l'avis d'imposition** du ou des foyer(s) fiscal(aux) de l'année N ou N-1. **Ce document est obligatoire.**



DÉCRYPTAGE DE L'ÉVOLUTION RÉGLEMENTAIRE DES CEE POUR LES PAC HYBRIDES



NOUVEAUTES CEE POUR LES PAC HYBRIDES A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2026



- Arrêt de la TVA réduite : 5,5% → 20% (Source : BOFIP)
- Arrêt du Coup de Pouce CEE → La PAC hybride bénéficie uniquement des CEE classiques



- Comment calculer les CEE classiques selon la fiche BAR-TH-159 ?

Prise en compte de 3 facteurs :

- zone géographique (H1/H2/H3)
- efficacité énergétique saisonnière de l'équipement (Etas)
- surface chauffée du logement

Lien vers la fiche d'opération :

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Fiche%20BAR-TH-159.pdf>

Pour une maison individuelle :

Efficacité énergétique saisonnière η_s (%)	Zone climatique	Montant unitaire kWh cumac
$111 \leq \eta_s < 120$	H1	74 100
	H2	62 800
	H3	45 600
$120 \leq \eta_s < 130$	H1	90 300
	H2	76 500
	H3	55 400
$130 \leq \eta_s < 140$	H1	104 800
	H2	88 800
	H3	64 400
$140 \leq \eta_s < 150$	H1	117 200
	H2	99 400
	H3	72 000
$150 \leq \eta_s < 160$	H1	128 000
	H2	108 500
	H3	78 700
$160 \leq \eta_s$	H1	137 500
	H2	116 600
	H3	84 500

X

Facteur correctif	Surface chauffée en m ²
0,5	$S < 70$
0,7	$70 \leq S < 90$
1	$90 \leq S < 110$
1,1	$110 \leq S \leq 130$
1,6	$130 < S$

X prix du CEE
en €/ kWhc
(varie en fonction des obligés)

NB : la surface prise en compte est la surface chauffée par la pompe à chaleur hybride installée.

= montant des CEE en € pour l'installation d'une PAC hybrides

atlantic DES GAMMES DE PAC HYBRIDES ALIGNÉES AVEC LES CEE



Etas à 55° comprise entre 130 et 140%



Hybea 5 kW

Etas = 132%



Hybrellia 5 kW

Etas = 132%

Etas à 55° comprise entre 140 et 150%



Hybea 6-8-11 kW

Etas de 140 à 141%



Hybrellia 6-8-11 kW

Etas de 140 à 141%



Hysolina

Etas = 141%

ESTIMATIONS DES NOUVELLES AIDES CEE AU 1^{ER} JANVIER 2026 (EN €) EN MAISON INDIVIDUELLE

ZONE H2



atlantic

ZONE H2 – ESTIMATION BONIFICATION CEE – PAC AIR/EAU
APPLICATION À 55°

Barèmes de primes via le Pack
Zen Paiement Express
CEE Précarité : 10,95 €/MWhc
CEE Classiques : 7,75 €/MWhc

	Alfea Excellia A.I - HP A.I. Alfea Extensa S Synea 3-4-6-8 kW Iextra M		Alfea Excellia S Alfea M Alfea Excellia M Alfea Extensa M Synea 10 kW	
	111%≤Etas<140%		140%≤Etas	
	Ménages très modestes	Autres ménages	Ménages très modestes	Autres ménages
Surface chauffée en m ²				
Maison XS (S < 70)	2 488 €	1 761 €	2 989 €	2 115 €
Maison S (70 ≤ S < 90)	3 483 €	2 465 €	4 185 €	2 962 €
Maison M/L/XL (≥ 90)	4 976 €	3 522 €	5 978 €	4 231 €

atlantic

ZONE H2 – ESTIMATION CEE – PAC HYBRIDES
APPLICATION À 55°

Barèmes de primes via le
Pack Zen Paiement Express
(tarifs standards, hors coup
de pouce)
CEE Précarité : 7,95 €/MWhc
CEE Classiques : 7,15 €/MWhc

	Hybea 5 kW Hybrellia 5 kW		Hybea 6-8-11 kW Hybrellia 6-8-11 kW Hysolina	
	130%≤E _{tas} <140%		140%≤E _{tas} <150%	
Surface chauffée en m ²	Ménages très modestes	Autres ménages	Ménages très modestes	Autres ménages
<70	353 €	317 €	395 €	355 €
70-89	494 €	444 €	553 €	497 €
90-109	706 €	635 €	790 €	710 €
110-129	777 €	698 €	869 €	782 €
≥130	1 130 €	1 016 €	1 264 €	1 137 €



SIMULATIONS ET CAS CONCRETS POUR BIEN COMPRENDRE

ZONE H2

- Maison avec une surface chauffée de **90 m² ou plus**
- Installation d'une PAC air/eau sur radiateurs existants (**55°C**)
- Etas comprise supérieure à **140 %**

MÉNAGES TRÈS MODESTES		MÉNAGES MODESTES		AUTRES MÉNAGES	
Avant	À partir du 1er Octobre 2025	Avant	À partir du 1er Octobre 2025	Avant	À partir du 1er Octobre 2025
4 000€	5 978€	4000€	4 231€	2 500€	4 231€



CEE

Estimations calculées avec les tarifs suivants

CEE Précarité : 10,95 €/MWhc

CEE Classiques : 7,75 €/MWhc

X 1,5

X 1,7

atlantic

JUSQU'À 40% DU DEVIS FINANCÉ PAR LES CEE
À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER

PAC Air/Eau

- Maison avec une surface chauffée de **130 m²**
- Zone climatique **H2**
- Installation d'une PAC air/eau sur radiateurs existants 55°C
- Etas supérieure à **140%**



Installation d'une PAC
Air/eau en remplacement d'une
chaudière fioul

Très modestes

Autres ménages

Prix fourni posé TTC* pour l'installation
d'une PAC air/eau
Alfea Excellia S Duo 12 kW
(Etas = 141%)

14 296 €

14 296 €



Bonification CEE pour tout devis signé à
partir du 1er janvier 2026

Estimations calculées avec les hypothèses suivantes** :

CEE Précarité : 10,95 €/MWhc

CEE Classiques : 7,75 €/MWhc

- 5 978 €

- 4 231 €

Reste à charge après deduction des
aides

8 318 €

10 065 €

*Estimation du prix fourni posé issu des retours des dossiers PACK ZEN réalisés en 2024.

**Selon la grille tarifaire de l'offre tarifaire 2026 Pack Zen Elite Atlantic x Sonergia

atlantic

ALFEA EXCELLIA A.I. AVEC ETAS < 140% : RESTE À CHARGE COMPÉTITIF

PAC Air/Eau

- Maison avec une surface chauffée de **130 m²**
- Zone climatique **H2**
- Installation d'une air/eau sur radiateurs existants 55°C
- Etas comprise entre **111% et 140%**



Installation d'une PAC Air/eau en remplacement d'une chaudière fioul

Très modestes

Autres ménages

Prix fourni posé TTC* pour l'installation d'une PAC air/eau Alfea Excellia A.I. Duo 11 kW

11 596 €

11 596 €



Bonification CEE pour tout devis signé à partir du 1er janvier 2026

Estimations calculées avec les hypothèses suivantes** :
CEE Précarité : 10,95 €/MWhc
CEE Classiques : 7,75 €/MWhc

- 4 976 €

- 3 522 €

*Estimation du prix fourni posé issu des retours des dossiers PACK ZEN réalisés en 2024.
**Selon la grille tarifaire de l'offre tarifaire 2026 Pack Zen Elite Atlantic x Sonergia

Reste à charge après deduction des aides

6 620 €

8 074 €

PAC Hybride

- Maison avec une surface chauffée de **110 m²**
- Zone climatique **H2**
- Installation d'une PAC hybride sur radiateurs existants **55°C**
- Etas comprise entre **140%** et **150%**



Installation d'une PAC Hybride en remplacement d'une chaudière gaz

Prix fourni posé TTC* pour l'installation d'une PAC Hybride Hybea 6 Micro 30 kW (Etas = 140%)

Très modestes

Autres ménages

13 877 €

13 877 €

Montant CEE pour tout devis signé à partir du 1er janvier 2026

Estimations calculées avec l'hypothèse suivante** :

CEE Très Modestes : 7,95 €/MWhc

CEE Modestes : 7,15 €/MWhc

CEE Classiques : 7,15 €/MWhc

- 869 €

- 782 €

Opération du 1er février au 31 juillet 2026
PROMO PAC HYBRIDES !

- 600 €

- 600 €

Reste à charge après deduction des aides

12 408 €

12 495 €

*Estimation du prix fourni posé issu des retours des dossiers PACK ZEN réalisés en 2024.

**Barèmes de primes via le Pack Zen Paiement Express (hors coup de pouce)

atlantic

HYBRELLIA AVEC ETAS = 140%

PAC Hybride

- Maison avec une surface chauffée de **135 m²**
- Zone climatique **H2**
- Installation d'une PAC hybride sur radiateurs existants **55°C**
- Etas comprise entre **140%** et **150%**



Installation d'une PAC Hybride en remplacement d'une chaudière gaz

Prix fourni posé TTC* pour l'installation d'une PAC Hybride Hybrellia 8 - 24 kW (Etas = 140%)

Très modestes

Autres ménages

18 540 €

18 540 €

Montant CEE pour tout devis signé à partir du 1er janvier 2026

Estimations calculées avec l'hypothèse suivante** :

CEE Très Modestes : 7,95 €/MWhc

CEE Modestes : 7,15 €/MWhc

CEE Classiques : 7,15 €/MWhc

- 1 264 €

- 1 137 €

Opération du 1er février au 31 juillet 2026
PROMO PAC HYBRIDES !

- 600 €

- 600 €

Reste à charge après deduction des aides

16 676 €

16 803 €

*Estimation du prix fourni posé issu des retours des dossiers PACK ZEN réalisés en 2024.
**Barèmes de primes via le Pack Zen Paiement Express

	MENAGES AUX REVENUS TRES MODESTES				MENAGES AUX REVENUS MODESTES		MENAGES AUX REVENUS INTERMEDIAIRES		MENAGES AUX REVENUS SUPERIEURS	
	Eco PTZ	TVA à 5,5%	MAPRIMERENOV*	Coup de Pouce Chauffage ou bonification CEE ou CEE	MAPRIMERENOV*	Coup de Pouce Chauffage ou bonification CEE ou CEE	MAPRIMERENOV*	Coup de Pouce Chauffage ou bonification CEE ou CEE	MAPRIMERENOV*	Coup de Pouce Chauffage ou bonification CEE ou CEE
PAC air/eau	✓	✓	5 000 €	Entre 2 986€ et 7 174€	4 000 €	Entre 2 113€ et 5 077€	3 000 €	Entre 2 113€ et 5 077€	✗	Entre 2 113€ et 5 077€
PAC hybride	✓	✗	5 000 €	Entre 353€ et 1 264€	4 000 €	Entre 317€ et 1 137€	3 000 €	Entre 317€ et 1 137€	✗	Entre 317€ et 1 137€
PAC eau/eau	✓	✓	11 000 €	✓	9 000 €	✓	6 000 €	✓	✗	✓
PAC air/air	✓	✗	✗	~ 890 €	✗	~ 890 €	✗	~ 890 €	✗	~ 890 €
Ventilation Double flux	✓	✓	2500 €	~ 470 €	2000 €	~ 470 €	1500 €	~ 470 €	✗	~ 470 €
Ventilation Hygro basse conso Simple flux	✗	✓	✗	~ 350 €	✗	~ 350 €	✗	~ 350 €	✗	~ 350 €
CETHI	✓	✓	1 200 €	~ 90 €	800 €	~ 90 €	400 €	~ 90 €	✗	~ 90 €
Reste à charge minimum (après cumul CEE + MPR)			10 %		25 %		40 %		60 %	

*Guichet MaPrimeRénov' suspendu. En attente du vote de la loi de finance 2026